

ESPAGNE

L'IMPÔT SUR LE PATRIMOINE
BIENTÔT SUPPRIMÉ

Juan Ignacio Alonso

Managing Partner
Salans Barcelone

Lors d'un discours prononcé en décembre 2007, M. Zapatero s'était engagé, s'il était réélu, à supprimer l'impôt sur le patrimoine. Fort de cette promesse électorale, le nouveau gouvernement espagnol vient d'approuver, le 18 avril dernier, un paquet de onze mesures fiscales et économiques dont la suppression de cet impôt.



Adrien Coispel

Collaborateur
Salans Barcelone

À l' lendemain des élections générales espagnoles, qui a vu la victoire du parti socialiste, l'une des premières réformes que s'était engagé à entreprendre le président du gouvernement, M. José-Luis Rodríguez Zapatero, est de supprimer l'impôt sur le patrimoine, qui ne concerne que 941 000 contribuables en Espagne [1], parmi lesquels seuls 35 000 déclarent un patrimoine supérieur au million et demi d'euros. 85 % des contribuables déclarant moins de 1,5 million d'euros, et 500 000 se trou-

vent entre 120 000 et 300 000 euros [2]. Cet impôt, créé par la loi espagnole 50/1977 du 14 novembre 1977, est un impôt direct, de caractère personnel, grevant le patrimoine net des personnes physiques au 31 décembre de chaque année et qui, selon la propre disposition de la loi, devait revêtir un "caractère extraordinaire, exceptionnel et transitoire". Vingt ans plus tard, l'État espagnol procédait toujours à son recouvrement, avant de le céder aux communautés autonomes, à l'exception notable du Pays Basque et de la Navarre, qui étaient eux-mêmes chargés du recouvrement. Néanmoins, suite à l'adoption le 18 avril dernier, par le Conseil des ministres, du paquet de mesures fiscales et économiques, qui prévoit, entre autres, la suppression de l'impôt sur le patrimoine de forme rétroactive, c'est-à-dire effective à partir du 1^{er} janvier 2008, le recouvrement de l'impôt de référence s'effectuera pour la dernière fois en Espagne en 2008, par le biais de la déclaration de cet impôt relative à l'exercice fiscal 2007 [3]. Selon les premières estimations du nouveau gouvernement espagnol,

près d'un million de contribuables pourront bénéficier de cette mesure, ce qui impliquera, pour ces mêmes contribuables, une économie de 1 800 millions d'euros [4].

UN IMPÔT DÉMODÉ

M. Zapatero, qui considérait que cet impôt n'était plus adapté "aux principes de modernisation et de simplification" [5] de l'appareil fiscal espagnol, exprime ainsi une opinion largement partagée au sein du Vieux Continent où l'impôt sur le patrimoine ne fait plus recette. En effet, il existe un large consensus en Europe en faveur de la suppression de cet impôt, tant et si bien que, à l'heure actuelle, seules la France et la Suède recouvrent l'impôt de référence, le Luxembourg, la Finlande et la Norvège l'ayant supprimé courant 2006 [6]. Cependant, alors que la France et la Suède ont prévu des abaissements progressifs, jusqu'à l'extinction de l'impôt de référence, l'Espagne a pris le problème à bras-le-corps et s'est engagée, par le biais

[1] La Vanguardia, édition du 4 décembre 2007, http://www.lavanguardia.es/premium/publica/publica?COMPID=53415571612&ID_PAGINA=22088&ID_FORMATO=9&turbourl=false.

[2] La Rioja. Com, 7 décembre 2007, <http://www.larioja.com/20071207/local/rioja-psoe-afirmo-zapatero-200712071353.html/>.

[3] El País.com "Desaparece el impuesto del patrimonio, y rebaja de 400 euros en el IRPF" Edición del 19/04/2008 (http://www.elpais.com/articulo/economia/Desaparece/impuesto/patrimonio/rebaja/400/euros/IRPF/elpepieco/20080419elpepieco_6/Tes).

[4] El Mundo.es "El Gobierno suprime el Impuesto del Patrimonio y aprueba la ayuda de los 400 euros", Edición del 18/04/2008 (<http://www.elmundo.es/mundodiner/2008/04/18/economia/1208503131.html>).

[5] José-Luis Rodríguez Zapatero, discours du 4 décembre 2007.

[6] El Periodico.com, édition du 18 mars 2007, "El Gobierno estudia la supresión del impuesto sobre el patrimonio", http://www.elperiodico.com/default.asp?idpublicacion_PK=46&idioma=CAS&idnoticia_PK=389110&idseccion_PK=1009/.

de l'adoption (de ce paquet fiscal et économique [7]), à le supprimer en tout début de mandat et ce, pour plusieurs raisons évidentes : la première est d'ordre structurel dans la mesure où l'Espagne dispose d'un matelas économique suffisant pour faire face à la perte qu'engendrerait cette réforme (oscillant, selon les pronostics, entre 1 200 et 1 400 millions d'euros/an [8]). Elle dispose, en effet, d'une des marges de manœuvre économique les plus favorables de l'Europe des 25, avec plus de 22 milliards d'euros d'économies en 2007, clôturant ainsi, pour la troisième année consécutive, un exercice fiscal avec un large excédent budgétaire, et réduisant par là même la dette publique de plus de 13 points en termes de PIB [9] ; la seconde est d'ordre purement économique et stratégique, dans la mesure où la suppression de l'impôt sur le patrimoine engendrerait un "stimulant pour favoriser l'épargne des familles espagnoles" [10], en permettant à 35 000 contribuables espagnols d'épargner 700 millions d'euros [11], et servirait ainsi à relancer l'économie et à lutter contre la décelération économique, après les revers subis suite à la crise du secteur immobilier, et la stagnation de l'économie mondiale ; la troisième est d'ordre politique, cette réforme étant le fruit d'une promesse électorale prononcée le 4 décembre 2007 par M. Zapatero, dans le cadre d'une conférence organisée par la revue

The Economist ; ainsi, le président du gouvernement a, semble-t-il, pris en considération le consensus exprimé, tant au niveau européen qu'au niveau national, en faveur de la suppression de l'impôt sur le patrimoine. Ainsi, dans le cadre des dernières élections des communautés autonomes espagnoles, les différents candidats en liste dans la province de la Rioja faisaient état de projets de réforme en ce sens. En outre, une réforme importante de l'impôt de référence a expressément été prévue dans le cadre de la loi de mesures d'accompagnement aux budgets de la communauté de Madrid pour l'exercice 2008, qui prévoit dans un premier temps une réduction de la charge tributaire, puis une diminution progressive, et ce jusqu'à l'obtention de sa suppression définitive [12].

NE PAS PÉNALISER LES CLASSES MOYENNES

Il semblerait qu'il existe également une raison éthique à la suppression de l'impôt sur le patrimoine, qui grève principalement les classes moyennes, et a donc une influence négative sur le régime fiscal des contribuables espagnols. En effet, au lieu de redistribuer de manière plus équitable les richesses au sein de la société espagnole, cet impôt sur le patrimoine n'a fait qu'élever la pression fiscale sur les classes moyennes en ponctionnant les héritages et les donations [13].

Enfin, force est de constater que l'une des raisons d'être de cet impôt, qui avait initialement été créé pour éviter la fuite des capitaux par le biais d'un contrôle rigoureux et scrupuleux des biens du contribuable (si une personne possède plus de biens qu'elle n'obtient de revenus, il est envisageable qu'elle occulte des apports financiers pour

« La suppression de l'impôt sur le patrimoine engendrerait un « stimulant pour favoriser l'épargne des familles espagnoles », en permettant à 35 000 contribuables espagnols d'épargner 700 millions d'euros. »

payer moins d'impôt sur le revenu), a disparu, dans la mesure où les classes les plus aisées disposent de "divers instruments et de faciles mécanismes d'évasion" [14], pour échapper à cet impôt, comme celui de procéder à la constitution de sociétés patrimoniales.

La suppression de l'impôt sur le patrimoine ayant été annoncée publiquement par M. Zapatero, et récemment adoptée en Conseil des ministres, il sera intéressant de savoir de quelle manière le nouveau gouvernement espagnol entend compenser la suppression de celui-ci. En effet, son recouvrement, en 2005, a procuré aux communautés autonomes un apport financier de 1 442,6 millions d'euros, soit l'équivalent de 1 553 euros par contribuable [15], ces chiffres ne représentant cependant, selon les propres paroles du secrétaire général du PSOE, Francisco Martínez-Aldama, que 0,4 % des recettes de l'État espagnol [16]. En ce sens, il semblerait que le gouvernement espagnol, une fois fixée la date d'échéance précise en vue de la suppression de l'impôt de référence, ait l'intention d'indemniser les communautés autonomes [17] pour cette perte de revenus. Reste cependant à savoir par quel biais il compte le faire. ■

[7] La Vanguardia.es, "Aprobado el plan anticrisis del Gobierno con el retorno de los 400 euros de la renta como estrella", Edición del 18/04/2008, (<http://www.lavanguardia.es/lv24h/20080418/53455926301.html>).

[8] M. Carlos Segovia, *elmundo.es*, 1^{er} décembre 2007, "Zapatero promete suprimir el impuesto de patrimonio si gana las elecciones", <http://www.elmundo.es/mundodinero/2007/12/04/economia/1196758259.html>.

[9] M. Marcos Ezquerro, *Cinco Días*, 10 mars 2008.

[10] M. José-Luís Rodríguez Zapatero, discours du 4 décembre 2007.

[11] Cadenaser.com, 7 décembre 2007, "La supresión del Impuesto de Patrimonio permitirá ahorrar 700 millones a 35 000 contribuyentes", http://www.cadenaser.com/articulo/economia/supresion/Impuesto/Patrimonio/permitira/ahorrar/700/millones/35000/contribuyentes/csrcsrpor/20071207csrcsreco_1/Tes/.

[12] D. Francisco Cabrillo, professeur d'économie appliquée, Université Complutense de Madrid, *Papeles Faes* n° 58, du 13/12/2007, "La supresión del Impuesto sobre el Patrimonio", documentos.fundacionfaes.info/document_file/filename/1406/papeles58.pdf.

[13] Idem.

[14] M. José-Luís Rodríguez Zapatero, discours du 4 décembre 2007.

[15] *Elpais.com* Economía: "Así es el Impuesto sobre el Patrimonio, Principales características del tributo", 4 décembre 2007, http://www.elpais.com/articulo/economia/Zapatero/promete/eliminar/impuesto/patrimonio/elpepueco/20071204elpepueco_2/Tes/.

[16] La Rioja, 7 décembre 2007, <http://www.larioja.com/20071207/local/rioja-psoe-afirmo-zapatero-200712071353.html>.

[17] Idem.